



# INFORMATIONS 2025



# Table des matières

	Pages
▪ Administration - réception .....	3
▪ Admission	
▪ Aumônerie	
▪ Animation	
▪ Argent et Objets de valeur .....	4
▪ Assurances	
▪ Cafétéria	
▪ Chambre	
▪ Courrier .....	5
▪ Dentiste	
▪ Fumée	
▪ Fiscalité	
▪ Journal du Home	
▪ Linge .....	6
▪ Médecins du HMG	
▪ Offices religieux	
▪ Physiothérapie	
▪ Podologue .....	7
▪ Réparations/prestations du service technique	
▪ Repas	
▪ Salon de coiffure .....	8
▪ Soins	
▪ Téléphone / TV / WIFI	
▪ Transports	
▪ Visites .....	9



## ADMINISTRATION / RECEPTION

- Nos bureaux sont ouverts tous les jours à l'exception des week-ends et jours fériés.
- La réception du HMG est ouverte le lundi matin de 10h00 à 11h30 et du mardi au vendredi, de 10h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.
- En dehors de ces heures, en cas de besoin, merci de bien vouloir vous adresser à la cafétéria.

## ADMISSION

- La direction est à votre entière disposition pour une visite de l'établissement avant l'inscription.
  - Les documents suivants sont à présenter lors de la signature du contrat d'hébergement :
    - *copie du livret de famille*
    - *carte d'assurance maladie*
    - *5 derniers avis de taxation pour orientation sur votre droit à une prestation complémentaire et subvention aux frais d'accompagnement*
- ➔ Nous vous orientons volontiers dans les démarches administratives à entreprendre, notamment en ce qui concerne la demande de prestations complémentaires.

## AUMÔNERIE

- Nous avons la chance de bénéficier de la présence de deux aumôniers au sein de notre établissement. Ces derniers passent chaque semaine, ou sur demande, dans les unités.
- L'aumônerie offre aux résidents et à leurs familles une écoute et un accompagnement personnel autour des questions existentielles, éthiques, spirituelles ou religieuses. Elle considère les situations de vie de manière globale et remplit ses tâches avec estime, respect, accueil inconditionnel et ouverture.

## ANIMATION

- Le programme de l'animation hebdomadaire est présenté sur les écrans d'accueil, sur les panneaux d'affichage et sur notre site internet. Il est également publié dans le "Giblotin".



## ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

- Nous conseillons à nos résident·e·s de ne pas garder trop d'argent dans les chambres. Les chambres sont équipées d'un tiroir à clé.
  - La possibilité est donnée de déposer l'argent à la réception.
- ➔ Le HMG décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## ASSURANCES

- Le HMG dispose d'une assurance RC et ménage collective (obligatoire) à l'intention de l'ensemble des résident·e·s. Les primes sont facturées Fr. 0.50/jour.
- Si la valeur du mobilier privé est de plus Fr. 5'000.-, il est judicieux de conclure une assurance privée complémentaire.

## CAFETERIA

- L'espace cafétéria est ouvert 7 jours sur 7, de 07h30 à 20h30, et peut être utilisée sans aucune obligation de consommer. Chaque résident·e a tout loisir de profiter de ce sympathique endroit pour faire causette ou pour lire/rédiger son courrier, par exemple.
- La terrasse est également accessible à la belle saison.
- Le personnel de la cafétéria assure le service tous les jours de 9h00 à 17h00 et un distributeur de boissons et de snacks est également à la disposition de chacun·e.
- Les amis et parents ont la possibilité d'offrir aux résident·e·s des bons cadeaux pour la cafétéria.

## CHAMBRE

- Chaque chambre est équipée d'un lit électrique, d'une table de nuit avec lampe de chevet, d'un appareil téléphonique, d'une télévision connectée par le biais d'internet (IPTV), du WIFI public, d'une salle d'eau (WC avec douche), d'une armoire murale.
  - Il y a évidemment la possibilité d'apporter du mobilier privé, mais nous recommandons de ne pas surcharger la chambre et de conserver un espace suffisant afin de pouvoir se déplacer en toute sécurité.
  - Idéalement : 1 fauteuil relax, 1 commode, 1 petite table et 2 chaises, des tableaux et/ou photos souvenirs. Les tapis, par mesure de sécurité et d'hygiène, sont proscrits.
- ➔ Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'allumer en chambre tout corps inflammable, tel que bougies ou cigarettes par exemple.



## COURRIER

- Chaque résident·e dispose d'une boîte aux lettres personnelle. La clé est la même que celle de la chambre. La distribution du courrier est garantie du lundi au vendredi.
- Pour l'envoi du courrier, une boîte jaune est à disposition à l'intérieur, en face des ascenseurs au niveau -1 (sortie). Une boîte officielle se trouve à l'extérieur, à deux pas de l'entrée principale.
- Si l'état de santé du·de la résident·e ne lui permet pas d'aller chercher le courrier, le personnel soignant s'en chargera et le remettra en chambre.
- Si le·la résident·e ne désire pas recevoir la correspondance officielle (factures, autres courriers importants), nous conseillons d'effectuer un changement d'acheminement auprès du·de la représentant·e administratif·ve.
- Un forfait de Fr. 10.00 par mois sera facturé pour tout transfert de courrier par le secrétariat.

## DENTISTE

- Le répondant thérapeutique doit, en cas de problèmes bucco-dentaires, prendre contact avec le médecin-dentiste de son parent résident, ou avec un praticien de son choix.

## FUMEE

- Le HMG est un établissement non-fumeur.
- Il dispose toutefois d'un fumoir situé au rez-supérieur en face des boîtes aux lettres. Ce local est dédié uniquement aux résident·e·s.
- Des balcons aux étages sont également à disposition.

## FISCALITE

- Le Service cantonal des contributions accorde un allègement fiscal à certaines conditions.
- L'administration adresse au répondant administratif, en début d'année, une attestation fiscale concernant les frais d'EMS.

## JOURNAL DU HOME

- Nous avons le plaisir d'offrir à nos résident·e·s notre journal "Le Giblotin" qui relate la vie du Home. Chacun·e a la possibilité de nous adresser des propositions d'articles.



- Les personnes extérieures peuvent s'y abonner pour la somme de Fr. 30.- par an. Les demandes d'abonnement doivent être adressées au secrétariat du HMG.
- La publication est accessible gratuitement sur notre site Internet ou via un envoi par courriel en format pdf.

## LINGE

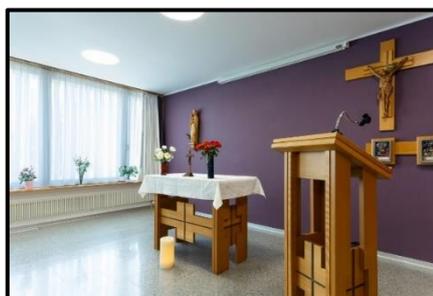
- Le linge personnel de nos résident·e·s est entretenu par le HMG, à l'exception du linge délicat tel que vêtements en laine ou en soie.
- Chaque pièce de linge personnel est marquée par les soins du HMG (Fr. 2.00/nominette).
- Les éventuels travaux de couture sont facturés mensuellement.
- Toute perte de linge doit être annoncée au personnel soignant, dans un délai de 10 jours, pour prétendre à un éventuel remboursement.

## MEDECINS DU HMG

- Les Drs Aline Rossi Righetti et Vincent Righetti sont les médecins-répondants du HMG.
- Ils assurent le suivi des résident·e·s du HMG en collaboration avec le Dr Philippe Ducrest, de Farvagny.

## OFFICES RELIGIEUX A LA CHAPELLE

- Une messe est célébrée tous les samedis à 10h00.
- Elle est également retransmise via la radio dans les chambres. Si les résident·e·s souhaitent recevoir l'Eucharistie en chambre, ils·elles doivent en aviser le personnel soignant de leur étage.
- Nous disposons également des services d'un aumônier. Ce dernier passe chaque semaine, ou sur demande, dans les unités.
- Un lieu de recueillement est à disposition des résident·e·s tous les jours, de 08h00 à 16h30, à l'exception des jours de grandes manifestations durant lesquels toute la surface des salles d'animation, de conférence et de recueillement sont utilisées (loto, diverses fêtes).



## PHYSIOTHERAPIE

- Les résident·e·s peuvent bénéficier de la visite d'un physiothérapeute.



## ▪ PODOLOGUE

- Une podologue externe, Mme Virginie Ruffieux, prodigue ses soins une fois par mois.
- Le personnel soignant se soucie de la coordination. Ces prestations sont portées sur la facture mensuelle.

## REPARATIONS / PRESTATIONS DU SERVICE TECHNIQUE

- La réparation ordinaire du mobilier et des équipements personnels peut être effectuée par notre service technique, dans la limite de ses compétences.
- Toutes les prestations particulières sont facturées.

## REPAS

- Les repas des résidents·e·s sont servis aux heures suivantes :
  - déjeuner      dès 08 h 00
  - dîner            dès 12 h 00
  - souper          dès 17 h 45
- Le repas de midi est servi en salle à manger, le petit-déjeuner ainsi que le souper sont servis au séjour des unités.
- Les proches ont la possibilité de partager le repas de midi avec le·la résident·e en cafétéria. Les réservations sont à effectuer auprès de l'équipe de cuisine au ☎ 026 411 81 65
  - 🕒 *Repas du lundi au samedi : annonce téléphonique la veille, jusqu'à 18h30 (proposition d'un menu supplémentaire changeant chaque semaine disponible à la cafétéria et sur notre site internet).*
  - 🕒 *Repas du dimanche : annonce téléphonique jusqu'au vendredi précédent à 13h00.*
  - 🕒 *Repas des jours fériés : annonce téléphonique au plus tard 48 heures avant.*
- Nous organisons aussi volontiers des repas en famille le dimanche. Pour la réservation, veuillez nous contacter *au plus tard 10 jours avant l'événement.*



## SALON DE COIFFURE



- Une coiffeuse indépendante propose ses services à nos résident·e·s dans son salon, à côté de la réception.
- Afin d'obtenir un rendez-vous, il suffit de s'annoncer auprès du personnel soignant ou de se rendre directement au salon.

## SOINS

- Le HMG vous garantit des soins individualisés et globaux, selon les directives du médecin cantonal.
- Les annexes au contrat d'hébergement vous renseigneront sur notre éthique professionnelle.

## TELEPHONE - TELEVISION - WIFI

- Chaque résident·e bénéficie d'un téléphone direct, d'une télévision connectée par le biais d'internet (IPTV) ainsi que d'un accès libre au réseau WIFI.
  - La mise à disposition de ces services est facturée Fr. 45.00 par mois.
  - Les communications téléphoniques sont comprises dans le forfait.
- 
- Nos résidents sont atteignables dans les unités 1, 2 et 3 en composant le  
026 411 8 + le n° de votre chambre (3 chiffres)
  - Pour contacter les équipes soignantes, il suffit de composer, selon l'unité de soins (étage), les numéros suivants :
    - 026 411 81 32 personnel soignant de l'unité 1
    - 026 411 82 32 personnel soignant de l'unité 2
    - 026 411 83 32 personnel soignant de l'unité 3
    - 026 411 83 52 personnel soignant de l'unité 4
    - 026 411 81 00 personnel soignant de nuit (21h00 à 07h00)
  - Les personnes au bénéfice d'une rente complémentaire, ou avec un degré de dépendance minimum de 4 (système RAI), peuvent être exemptées de la redevance Radio-TV auprès de Serafe .

## TRANSPORTS

- Les transferts à l'hôpital (pour des traitements ambulatoires) ou chez les médecins sont assurés par la famille.



- En cas de nécessité, ces déplacements sont effectués par des entreprises de transports (Croix-Rouge, Passe-Partout, Transporteurs privés, ...) et sont facturés directement au·à la résident·e.
  - Pour toutes questions organisationnelles, veuillez vous adresser aux soignant·e·s.
  - En cas de besoin, nous mettons en location un véhicule permettant le transport de personne en fauteuil roulant. Une petite formation est nécessaire avant la remise des clés.
- ➔ Nb : Les véhicules du Home sont utilisés pour les excursions des résident·e·s et des hôtes du foyer de jour, dans le cadre des animations.

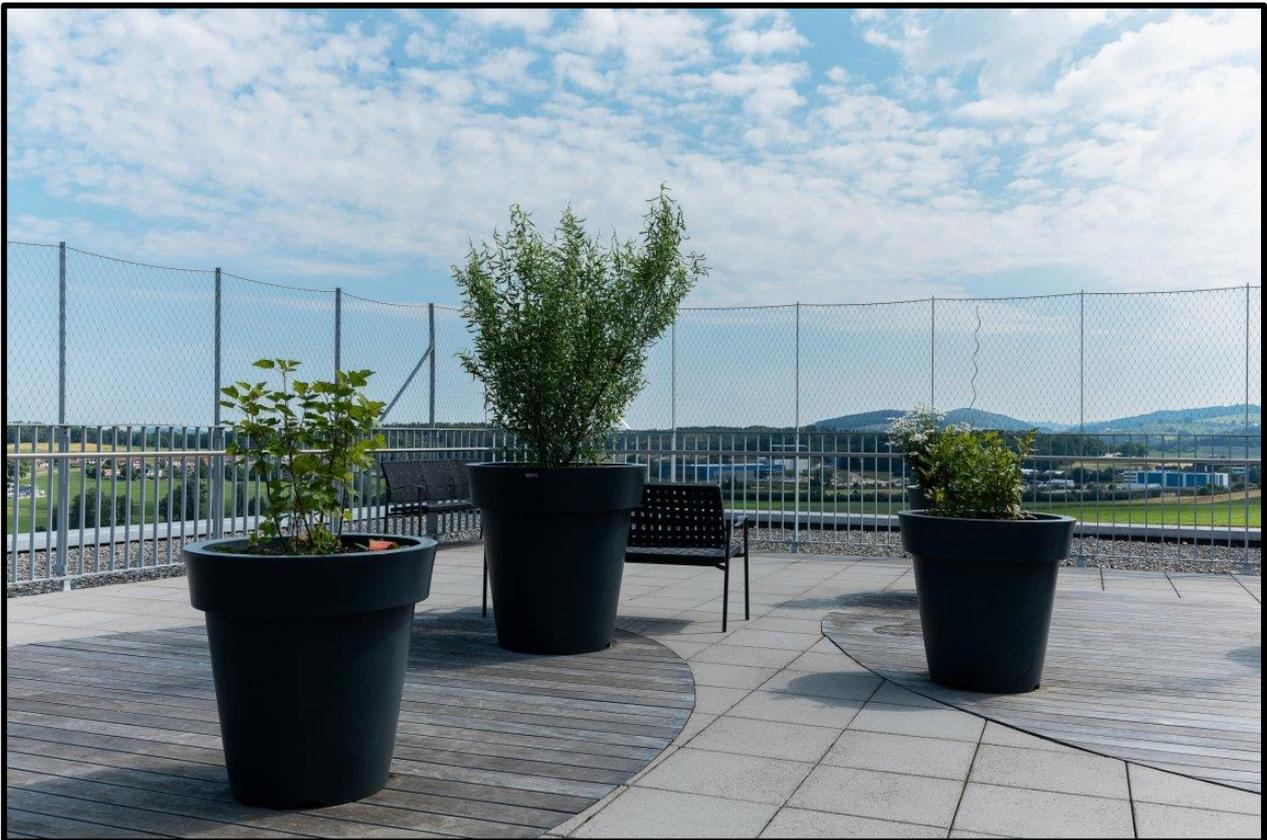
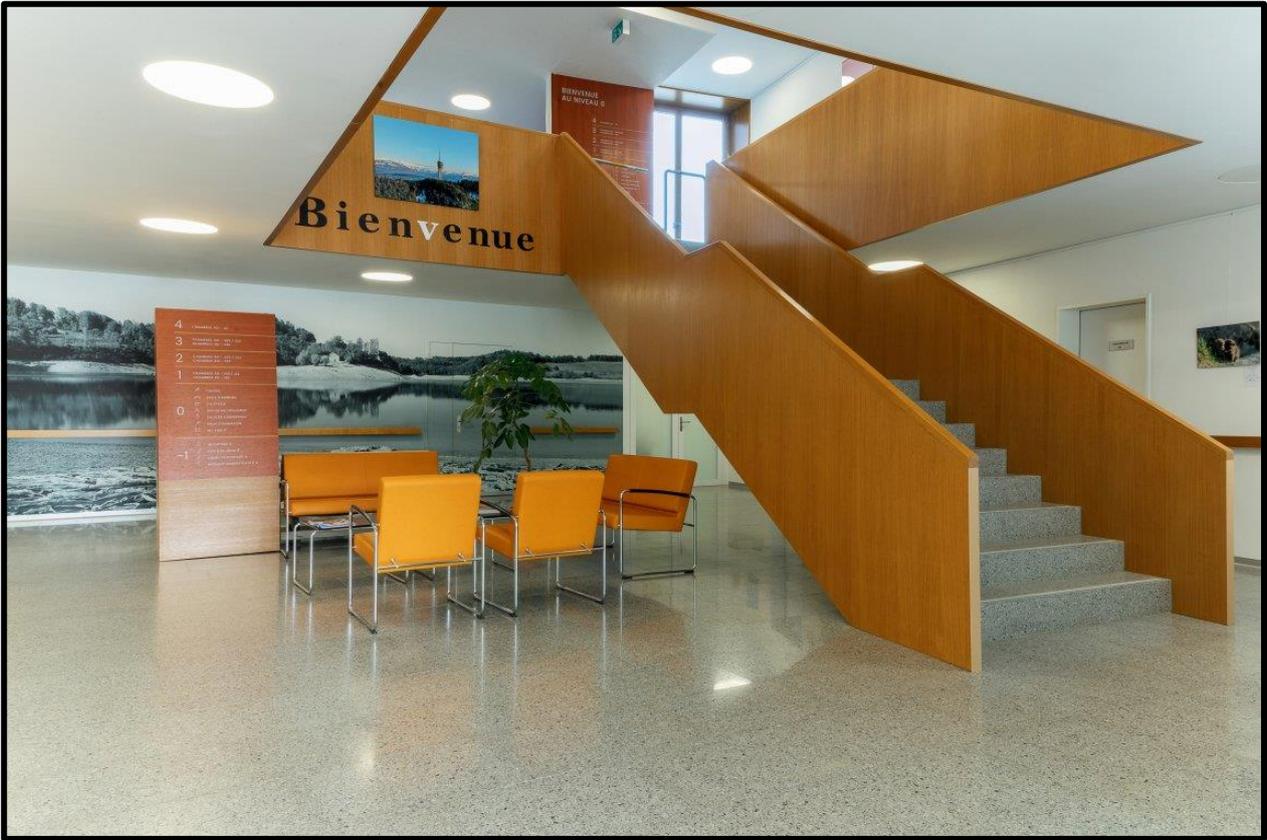
## VISITES

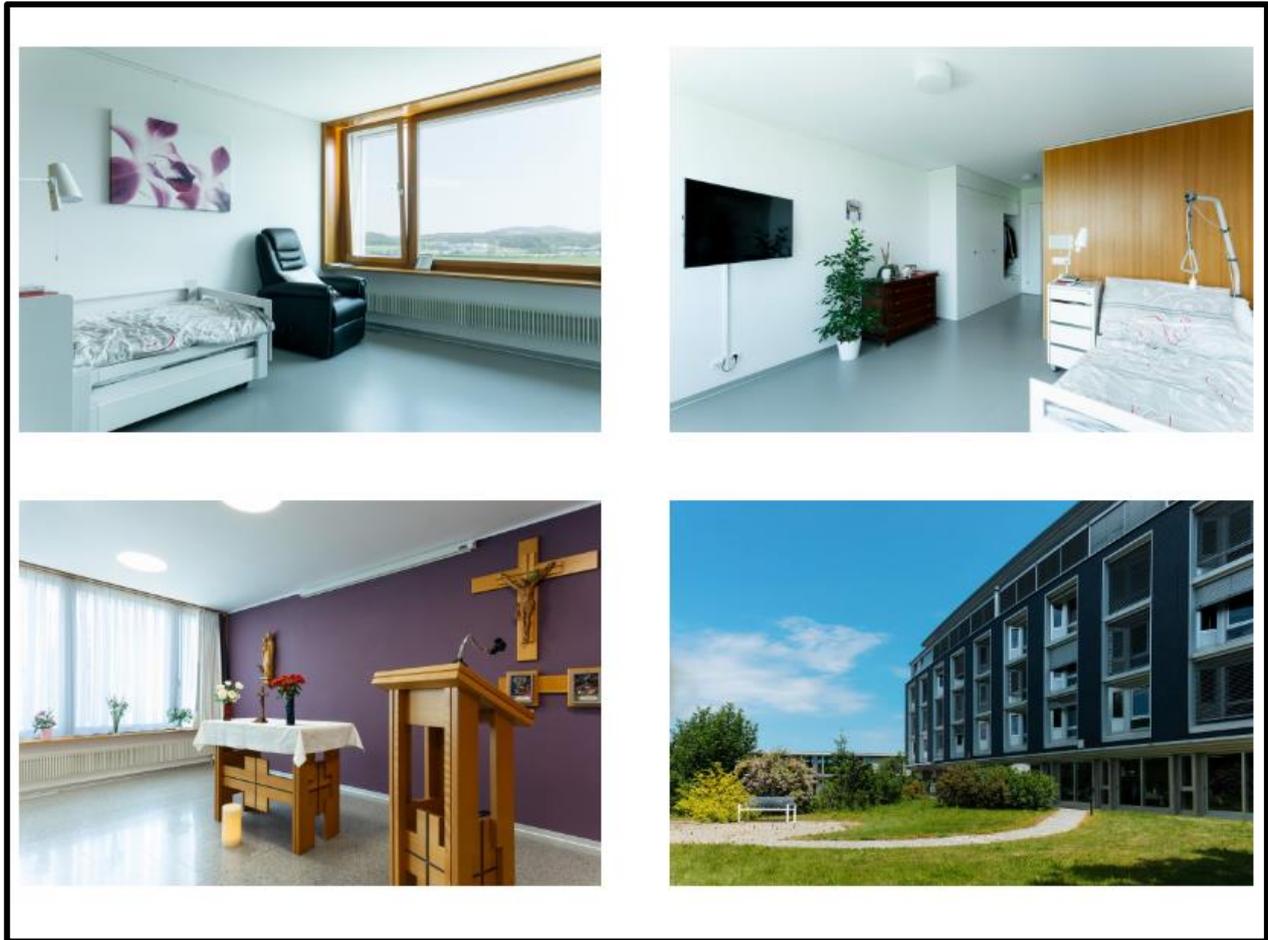
- Les parents et amis peuvent rendre visite à nos résident·e·s aux heures qui leur conviennent.
- Une sonnette a été prévue afin de pouvoir s'annoncer quand l'entrée principale est fermée (entre 20h30 et 06h45).

Excellent séjour au  
Home médicalisé du Gibloux !

La direction et les collaborateur·rices du HMG







Home  
médicalisé  
du Gibloux

#### Coordonnées

Adresse Rte du Levant 4, 1726 Farvagny

Tél. 026 411 81 81

E-mail [info@homedugibloux.ch](mailto:info@homedugibloux.ch)

Site [www.homedugibloux.ch](http://www.homedugibloux.ch)

